

**Nombres de délégués** -  
 Afférents au Conseil : 49  
 - En exercice : 49  
 Qui ont pris part  
 à la délibération : 42  
 Votes exprimés : 42  
 POUR : 42  
 CONTRE : 0  
 Abstentions : 0  
**Date de la convocation** :  
 16 septembre 2025  
**Date d'affichage** :  
 16 septembre 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
 du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

**Présents** : Philippe TRESPALLE – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) – Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY, absent excusé (pouvoir à Bruno CHARMET) – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL – Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX – Sandra PICART – Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Sandra PICART) – Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Frédéric CARRE – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Florian FRAYER) – Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Claude CATRIN – Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT, absent excusé (pouvoir à Philippe TRESPALLE) – Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –  
**Absents excusés** : Jacqueline DE DEMO –  
**Absents** : Jean-Marie MAURICE – Philippe DESCHAUMES – Clément POINTEAU – Bertrand LEBLANC – Catherine VERNEAU – Guy GUENIFFEY-

**Secrétaire de séance** : Rémy VIDAL -

**Objet de la délibération**

**MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE**

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, rappelle que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) a été instauré par délibération en date du 5 décembre 2016 et modifié par délibération du 7 juillet 2025.

La collectivité a recruté une éducatrice de jeunes enfants pour assurer les fonctions de directrice de la micro-crèche de L'ISLE SUR SEREIN. Il est nécessaire de prévoir les dispositions applicables à ce cadre d'emplois pour l'attribution du régime indemnitaire.

Il propose donc de modifier la délibération du 7 juillet 2025 comme suit :

I.F.S.E. (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'Expertise)

| GROUPE DE FONCTION                        | FONCTIONS CONCERNEES | Montants annuels maximum de la collectivité | Plafonds annuels réglementaires de référence |
|-------------------------------------------|----------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------------|
| EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS |                      |                                             |                                              |
| A3                                        | Chef de service      | 6 960 €                                     | 13 000 €                                     |

C.I.A. (Complément Indemnitaire Annuel)

| GROUPE DE FONCTION                        | FONCTIONS CONCERNEES | Montants annuels maximum de la collectivité | Plafonds annuels réglementaires de référence |
|-------------------------------------------|----------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------------|
| EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS |                      |                                             |                                              |
| A3                                        | Chef de service      | 900 €                                       | 1 560 €                                      |

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2025

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de modifier la délibération du 7 juillet 2025 relative au R.I.F.S.E.E.P. comme proposé ci-dessus.

DIT que la modification interviendra à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Rémy VIDAL



Le Président,  
Xavier COURTOIS

